

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 MARS 2013

L'an deux mil treize et le vendredi 08 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de SERGINES, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEROY, Maire, Conseiller Général Honoraire.

Présents : Tous les membres du Conseil Municipal, à l'exception de :

- Madame Christine ROBERT qui donne procuration à Madame Marie-Hélène BOURDON.
- Monsieur Jean-Claude LEWANDOWSKI qui donne procuration à Monsieur Claude CHARPENTIER.
- Jean-Pierre CROQUET.

Monsieur Paul BOURDON a été nommé secrétaire de séance.

QUESTION A RAJOUTER A L'ORDRE DU JOUR

Le Maire demande au Conseil que soient ajoutés deux points à l'Ordre du Jour :

- Convention de mise à disposition des salles entre l'AGAPE (Association Garderie Accueil Parents Enfants) et la commune
- Remboursement EDF trop versé pour logement de la Poste.

Le conseil donne son accord.

Le conseil adopte à l'unanimité le compte rendu du 13 février 2013.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SALLES ENTRE L'AGAPE (ASSOCIATION GARDERIE ACCUEIL PARENTS ENFANTS) ET LA COMMUNE

Le conseil accepte le renouvellement de la convention de mise à disposition et d'utilisation de la salle du Foyer communal pour l'année 2013 à l'AGAPE à usage du Relais Coccinelles afin d'y recevoir les Assistantes Maternelles et les enfants. Il nomme M. Jean-Raoul ROSAY, adjoint, référent pour cette question.

ACCEPTATION D'UN AVOIR DE REMBOURSEMENT EDF

La commune ayant trop versé d'acomptes EDF concernant la consommation électrique durant la période de vacance du logement de la Poste, le Conseil accepte le remboursement du trop perçu.

DEMANDE D'UN LOCATAIRE SITUE RUE DE L'HÔTEL DE VILLE

Suite à la demande de Monsieur Julien SCHWARTZ, le conseil accepte de retarder la location du logement communal n°6 situé 3 rue de l'Hôtel de ville au 1^{er} avril 2013.

TRAVAUX FOYER RURAL ET CLUB DU 3^{ème} AGE, AUTORISATION DE LANCER UNE CONSULTATION D'ARCHITECTES, CONSTITUTION D'UN DOSSIER SPECIFIQUE PMR POUR DEMANDE DE FINANCEMENT DETR

Le maire rappelle au Conseil municipal que lors de la dernière réunion du conseil en commission pour les travaux à envisager au foyer rural, au club du troisième âge et autres, il avait été proposé que le maire fasse le compte rendu et que chaque conseiller adresse ses remarques en retour. N'ayant rien reçu en retour, une consultation d'architecte sera réalisée pour ces diverses prestations. Pour ce qui est des travaux d'adaptation pour l'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite, au foyer rural et au club du troisième âge, il est décidé de

déposer un dossier spécifique afin d'obtenir une dotation d'Etat au titre de la DETR (Dotation pour l'Equipement des Territoires) qui est fixée à 60% en 2013.

AUTORISATION DE CONSULTER UN CABINET POUR AMENAGEMENT DE L'AVENUE CHARLES DE GAULLE ET LA MISE EN OEUVRE DE LA DERNIERE TRANCHE DE RESTAURATION DU RESEAU D'EAU

Le Conseil accepte de lancer une consultation auprès de bureaux d'étude pour chiffrer d'une part, les travaux d'aménagement de voirie de l'Avenue Charles de Gaulle et d'autre part, terminer le programme de restauration, de suppression des branchements plomb et de bouclage de notre réseau d'eau. Cela concerne les rues de l'Yonne, de l'Arche, de la porte du moulin, le bouclage des rues de la Couée et de la Vallée et une partie de l'avenue Charles de Gaulle.

Il est décidé de faire une demande auprès d'ERDF pour l'enfouissement de la ligne moyenne tension qui arrive à la gendarmerie.

COLLECTE ORDURES MENAGERES

Pour faire suite à la demande de la CCYN, le conseil décide d'équiper le foyer rural et le local technique d'un bac gris pour les ultimes d'une contenance de 770L et d'un bac jaune de 340L, et la cantine d'un bac gris de 240L et d'un bac jaune de 240L.

Les bacs de 770L et 340L seront mis gratuitement à disposition des associations.

DEMANDE D'UNE EMPLOYEE COMMUNALE

Compte tenu de l'intensification du travail de la bibliothécaire et de l'augmentation du nombre de lecteurs, celle-ci demande une augmentation de son temps de travail hebdomadaire fixé actuellement à 26H par semaine. Le conseil donne un avis favorable pour définir un poste à temps plein avec ouverture au public plus importante, organisation d'expositions, d'animations pour les enfants et travail en réseau avec les bibliothèques voisines.

DEMANDE SALLE DES FETES POUR ORGANISATION D'UN LOTO

Le Maire fait part au conseil de la demande de gratuité de location de la salle du foyer rural et de sa sono par le Secours Populaire pour l'organisation d'un loto. Le conseil, rappelant que seules les associations qui ont leur siège social à Sergines ont le droit à la gratuité une fois par an des salles communales, décide d'appliquer le droit commun (location à titre onéreux sans sono).

DEMANDE DE L'UDAF

L'UDAF a pris l'initiative de créer le REAF « Réseau d'Ecoute et d'Aide aux Familles » qui trouve sa justification dans le constat, que de plus en plus de familles sont confrontées à divers problèmes et ne trouvent pas aide, conseil ou accompagnement en vue d'y trouver solution. Elle souhaite présenter ce nouveau réseau aux élus et reprendra contact.

PROPOSITION DE L'ASSOCIATION DU PATRIMOINE DE SERGINES

Le Maire donne lecture au conseil d'un courrier de l'association du patrimoine de Sergines qui souhaite reconstruire un puits public là où ils existaient autrefois, c'est-à-dire soit au 12, 35 ou 70 de la rue des Treilles. Le conseil trouve l'idée intéressante pour la valorisation du village et donne son accord avec une préférence pour le 12 de la rue des Treilles (lieu préféré par l'association, si le puits n'est pas complètement bouché par des gravois). La condition étant d'assurer la protection et la sécurité du fait de la réouverture (protection par une grille inamovible et obturation de l'ouverture par un verre de sécurité pour empêcher toute pollution de la nappe phréatique).

PROPOSITION DE DEVIS

Le conseil accepte le devis de l'entreprise d'Olivier BOURDON pour des travaux de zinguerie (remplacement de chéneau) au sein du bâtiment situé 8 rue de l'hôtel de ville, pour un montant de 5 180€ HT.

QUESTIONS DIVERSES

- Le Conseil accepte le remplacement de trois sanitaires à l'école maternelle.
- Les jeux installés dans la cour de l'école maternelle seront opérationnels la semaine prochaine. Monsieur PITOU souhaite que la réalisation d'un sol dur soit réfléchie là où les jeux ont été implantés, en dehors des espaces de sécurité, pour pouvoir les utiliser toute l'année. L'avis sera demandé aux professeurs des écoles de l'école maternelle.
- Madame GEEVERDING demande qu'un stop soit implanté à l'intersection de la route départementale n°329 dite route de SERBONNES et de son ancien tracé et qu'un passage pour piétons soit réalisé au carrefour de cette même départementale et de la rue de l'Ecce Homo. Le Conseil est favorable. Une demande sera faite au Président du Conseil Général car il s'agit de la sécurisation d'une route départementale.

INFORMATIONS DIVERSES

- Le Maire informe le conseil que, comme décidé lors de la dernière réunion, depuis la rentrée des vacances de février, un employé communal encadre la sécurité des personnes à l'école au niveau du passage pour piétons de la rue de l'Ecce Homo à chaque période d'entrées et de sorties de classes.
- Communication de la demande d'un résident pour l'élagage d'un arbre appartenant à la commune et qui détériore la toiture de sa grange. Les services techniques se rendront sur place pour constater.
- L'inauguration du Relais de Services publics aura lieu le samedi 30 mars 2013.
- Le dossier de consultation des entreprises pour l'aménagement de voirie de la côte aux oies doit nous parvenir la semaine prochaine. L'estimatif pour la consultation d'un cabinet pour l'avenue Charles de Gaulle devrait nous parvenir dans les dix jours.

La séance est levée à 22H45.

Le Maire,
Conseiller Général Honoraire



Jean-Claude LEROY.